



© DR

René B. Meneghetti
*Chargé de direction Service Impuls
psychothérapeute*

AU LUXEMBOURG, DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION À DESTINATION DES JEUNES LE PLUS SOUVENT ORIENTÉS SOUS CONTRAINTE

Interview de René B. Meneghetti par Natalie Castetz

L'équipe du service Impuls de l'association Solidarité Jeunes au Luxembourg apporte une aide psychosociale et thérapeutique aux jeunes consommateurs de substances et à leurs familles en travaillant de concert avec les institutions. Entretien avec son directeur, René Meneghetti, psychothérapeute.

ARP : VOUS AVEZ DONNÉ LE NOM D'IMPULS À VOTRE STRUCTURE. QUELLE EN EST LA SIGNIFICATION ?

René Meneghetti : Le projet de prise en charge de jeunes, consommateurs de drogues, et de leur famille a été lancé à la fin des années 90 sous l'impulsion de Médecins sans frontières et du ministère de la Justice. Il s'est d'abord appelé « Médecins sans frontières (MSF) - Solidarité Jeunes ». Il a ensuite porté le nom de « Solidarité Jeunes », enfin, en 2014, d'Impuls. Si le nom a changé, notre travail est resté identique : aider les jeunes à réfléchir à leur relation avec la drogue et à comprendre la fonction de la substance dans leur quotidien, à leur faire prendre conscience de toutes les conséquences que leurs pratiques de consommation peuvent entraîner, et à les responsabiliser.

Il s'agit de leur donner des impulsions, d'où le nom Impuls, pour activer leurs ressources et le sentiment d'efficacité personnelle. Et ce, le plus en amont possible : la prévention ciblée est la forme la plus utile et la plus efficace de soins en ce qui concerne le maintien et le développement de la santé mentale et physique. Car nous pensons que la répression contre l'usage des drogues et leurs dépendances reste souvent, à elle seule, inefficace. D'un autre côté, les seules mesures d'aide et de soutien n'atteignent guère les résultats escomptés : pour garantir une intervention plus efficiente et efficace, il est nécessaire de développer une approche intégrée qui détermine des mesures de soutien adaptées, tout en tenant compte du cadre légal. L'élaboration de concepts et de mesures de soutien doit donc envisager des interventions différenciées et complémentaires.

ARP : COMMENT LES JEUNES ARRIVENT-ILS DANS VOTRE SERVICE ?

René Meneghetti : Plus de la moitié d'entre eux sont orientés sous contrainte : ils sont envoyés, de plus en plus, par le secteur judiciaire suite à une interpellation pour consommation ou abus de substances. Cependant, 13,5 % des jeunes viennent aussi consulter de leur propre initiative, en général après une prise de conscience que leurs pratiques de consommation sont devenues problématiques. Des jeunes reviennent également pour discuter des difficultés inhérentes à l'adolescence, autres que leur consommation. Les envoyeurs sont ensuite les parents (12 %), suivis des foyers d'accueil (9,6 %), du secteur scolaire (7,6 %), enfin du secteur médico-psycho social (2,7 %).

La grande majorité de notre population, essentiellement de sexe masculin, est âgée entre 14 et 17 ans et est scolarisée. Mais on constate une augmentation importante de la venue de jeunes de plus de 18 ans : une nouvelle convention, signée en 2014 avec le ministère de la Santé, nous permet de prendre en charge des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans.

Nous constatons également une forte demande de jeunes âgés entre 12 à 14 ans. La majorité d'entre eux sont consommateurs de cannabis et pour une bonne partie, banalisent cette consommation. De plus, nous observons une augmentation de la consommation de XTC, hallucinogènes, cocaïne et du mésusage des médicaments auprès de notre population majeure.

ARP : COMMENT TRAVAILLEZ-VOUS AVEC LE SECTEUR JUDICIAIRE ?

René Meneghetti : C'est en collaboration avec le parquet Protection de la Jeunesse Luxembourg et la Police judiciaire que nous avons développé en 2005 le programme Choice, qui s'est inspiré du projet « Fred goes net », élaboré en Allemagne. Le but est de prévenir le développement d'un usage abusif ou d'une dépendance, en offrant très rapidement et de façon précoce, une aide aux jeunes et à leur famille. Quand le jeune consommateur de drogue est interpellé par la police, celle-ci informe les parents et le parquet Protection de la Jeunesse. Le jeune et ses parents doivent dès lors prendre contact avec notre service dans un délai de moins de deux semaines et ensuite, nous informons le parquet de leur venue.

Un programme supplémentaire nommé Choice 18+, destiné aux jeunes adultes entre 18 et 21 ans, a été développé en 2014, à la demande du parquet général de l'arrondissement de Diekirch, au nord du Luxembourg. Pour tout jeune interpellé suite à un délit lié au cannabis, il y a normalement une inscription au casier judiciaire. Par contre, parti-

ciper au programme Choice 18+, dans les douze mois qui suivent, offre une alternative avant toute autre conséquence juridique. Le jeune peut garder un casier judiciaire vierge s'il choisit de suivre ce programme.

ARP : SI LE JEUNE ÉVITE AINSI LE PASSAGE AU TRIBUNAL, QUE PROPOSEZ-VOUS DANS CES PROGRAMMES ?

René Meneghetti : Nos activités psychosociales et thérapeutiques sont fondées sur l'approche systémique : nous percevons la consommation de drogues comme l'expression d'un style de vie ou d'un mal-être qui peut être sous-jacent. Dans nos interventions, nous prenons donc en considération les facteurs pouvant conduire une personne à prendre de la drogue, tels que l'environnement social et éducatif, ainsi que la personnalité du consommateur, dans toute sa complexité.

ARP : QUELLE EST VOTRE MÉTHODOLOGIE ?

René Meneghetti : Avec les programmes Choice, Choice 18+ et ProST, notre but est d'informer, sensibiliser et susciter une prise de conscience, afin de promouvoir un changement d'attitude. Nous procédons à un premier entretien, en présence des parents pour les mineurs, ou d'un seul parent si la famille est monoparentale. Une première anamnèse de la situation s'effectue en tenant compte des relations familiales, de la scolarité, des occupations du temps libre, de la consommation de drogue ainsi que des antécédents judiciaires éventuels.

Si l'analyse de la situation conclut à une prise en charge allégée, le jeune participe à l'un de nos programmes psycho-éducatifs. Un deuxième entretien individuel ou familial, après la participation aux groupes, détermine si le jeune obtient son certificat de participation. Au cas où le jeune affiche un mal-être lié à une situation familiale dysfonctionnelle, à des difficultés relationnelles intra et extra familiales, à des problèmes scolaires, des dépendances et des comorbidités, nous proposons alors de poursuivre la prise en charge et d'obtenir une aide psychothérapeutique.

Le but est de donner l'impulsion permettant de favoriser des changements significatifs qui entraîneront un bien-être individuel mais aussi familial. Cela, grâce à un travail sur mesure, avec en moyenne dix interventions thérapeutiques, au cours d'entretiens individuels et familiaux. Les interventions et les liens de confiance tissés pendant ce travail thérapeutique peuvent durer au-delà des séances prévues, suivant les besoins des jeunes bénéficiaires.

Le programme Choice 18+, pour les jeunes adultes qui veulent éviter des conséquences juridiques, propose trois séances individuelles et trois modules

de sensibilisation, de formation et d'auto-réflexion en groupe.

ARP : VOUS AVEZ ÉLARGI LES PROGRAMMES À LA THÉMATIQUE DE LA CONSOMMATION D'ALCOOL ?

René Meneghetti : Nous souhaitons augmenter la sensibilisation de la population à la consommation d'alcool chez les jeunes mineurs et proposer une aide systématique aux jeunes qui se font remarquer par une consommation excessive. Pour cela, nous sollicitons des partenaires tels que les lycées, les instances judiciaires et les hôpitaux afin de mettre en place une collaboration étroite.

Notre programme ProST (Programm für Selbststverantwortliches Trinken) s'adresse ainsi aux adolescents ayant fait l'expérience d'une intoxication à l'alcool. Il consiste en quatre séances de deux heures en groupe, avec au moins une séance avant et après le groupe psycho-éducatif.

ARP : ET LE JEUNE QUI A CHOISI DE SUIVRE VOTRE PROGRAMME REND-IL COMPTE ENSUITE DE SA DÉMARCHÉ AUPRÈS DES INSTITUTIONS QUI L'ONT ORIENTÉ VERS VOUS ?

René Meneghetti : Le jeune qui participé au programme Choice reçoit un certificat qui lui permet de prouver aux instances judiciaires qu'il a saisi sa chance. S'il a été orienté vers un suivi individuel, la prise en charge se termine par un rapport d'évolution, envoyé au parquet Protection de la Jeunesse. La participation au programme Choice 18+ ou bien un rapport d'évolution positif d'une éventuelle prise en charge permet au jeune de bénéficier de circonstances atténuantes auprès du parquet et du tribunal.

ARP : QUEL EST VOTRE CRITÈRE DE RÉUSSITE ?

René Meneghetti : Idéalement, le critère de réussite serait l'abstinence des jeunes, mais cela est évidemment illusoire à long terme. Notre but est surtout de leur donner les outils nécessaires pour faire face à cette société de consommation. Être bien informé et sensibilisé aux dangers d'une consommation abusive, surtout à un jeune âge, s'avère être la meilleure des préventions pour acquérir des compétences protectrices.

Si nous arrivons à trouver ensemble des alternatives à une consommation problématique pour gérer des situations difficiles, stimuler des intérêts chez les jeunes et booster leur estime de soi, nous estimons que c'est une intervention réussie. Et inclure les parents dans ce processus nous semble impératif pour le bien-être du jeune. Nous voyons souvent des adolescents coincés dans les

dysfonctionnements des parents et le travail thérapeutique peut, à ce moment-là, amener un espace de changement vital pour le bon développement psychologique et psychique du jeune.

ARP : MAIS LES CULTURES DE LA POLICE ET DE LA JUSTICE NE SONT-ELLES PAS CELLES DE LA RÉPRESSION D'AVANTAGE QUE DE LA PRÉVENTION ?

René Meneghetti : C'est avec la justice et la police que nous avons élaboré et développé le programme Choice : notre collaboration date d'il y a une quinzaine d'années et va dans le bon sens. Nous rencontrons une grande ouverture d'esprit chez les magistrats ; ils nous font confiance et nous avons des échanges réguliers avec tous, en toute transparence. Une fois par an, nous présentons aux différents centres d'intervention nos activités et les statistiques de nos programmes.

Communiquer le feedback aux magistrats et aux policiers avec lesquels nous travaillons permet de montrer l'impact du travail accompli sur l'évolution positive de nos prises en charge. Et dans le contexte de la protection de la jeunesse, il est aussi important de clôturer les dossiers : le certificat validant le programme Choice est ainsi envoyé par les jeunes aux magistrats qui clôturent leur dossier. L'objectif partagé par tous est bel et bien d'apporter une aide pour favoriser le bien-être chez le jeune.

Notre équipe

L'équipe qui a suivi près de 600 jeunes en 2019 compte onze professionnels : huit psychologues diplômés, un sociologue, un éducateur et une secrétaire. Notre service s'est régionalisé en 2017, avec une antenne à Ettelbrück dans le Nord, qui a accueilli 133 jeunes en 2019 contre 36 à l'ouverture.

Une nouvelle antenne dans le sud du pays vient également d'ouvrir pour répondre à une demande accrue : plus de 40 % en 2019 des jeunes bénéficiaires de notre service viennent de cette partie du pays.

> www.im-puls.lu